



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2024

SAINT-MANDÉ

Tous mobilisés pour une ville durable !



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO



Collecte des ordures ménagères

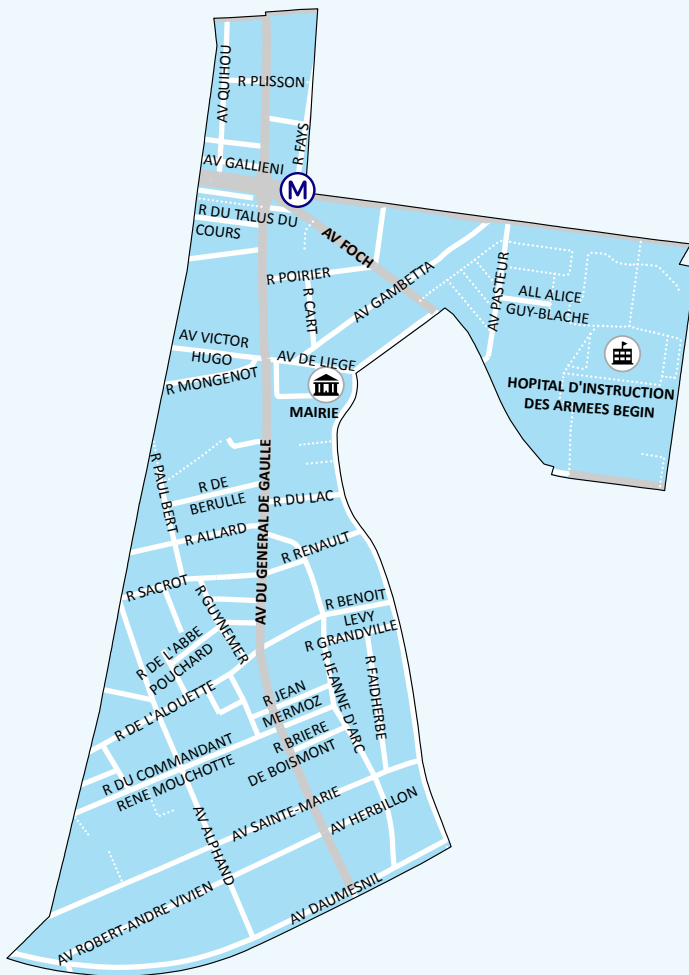
BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Les bacs doivent être sortis **pour 18h30** le jour de la collecte.



Lundi soir
Mercredi soir
Vendredi soir



Collecte des emballages

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** !
Vous pouvez déposer tous vos emballages en papier, carton, métal et plastique dans le bac jaune.
Les bacs doivent être sortis **pour 18h30 le jour de la collecte**.



Jeudi soir



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?
Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Collecte du verre

BAC VERT : VERRE

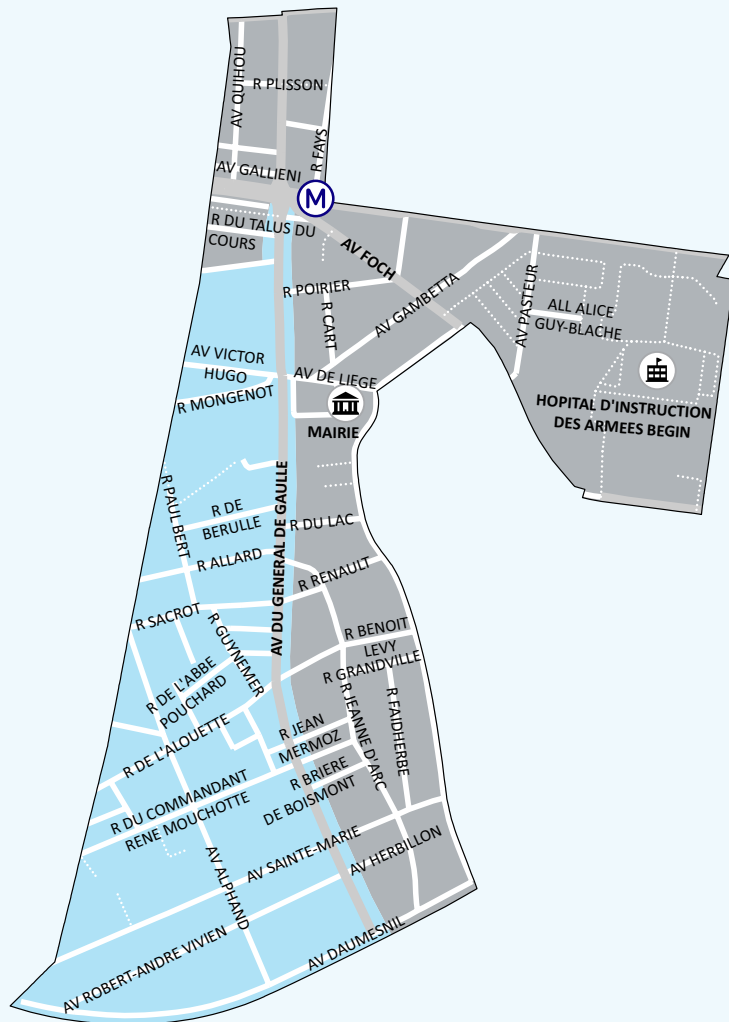
La collecte du verre est effectuée **une semaine sur deux, le mardi**, suivant votre **secteur**.
Les bacs doivent être sortis **avant 10h le jour de la collecte**.



-  Mardi
Semaine impaire
-  Mardi
Semaine paire



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?
Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Collecte des déchets alimentaires

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos biodéchets peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire déployés sur la ville.

Il vous est possible de récupérer un bioseau auprès des services techniques de la Ville situés au 10 place Charles Digeon, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h le vendredi, ou bien d'effectuer une demande auprès du service environnement au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr



Déchets alimentaires



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bioseau ?
Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Pour utiliser les Points d'Apport Volontaires, inscrivez-vous en me scannant !



Comment bien trier vos déchets ?

BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques



Pas de vêtements

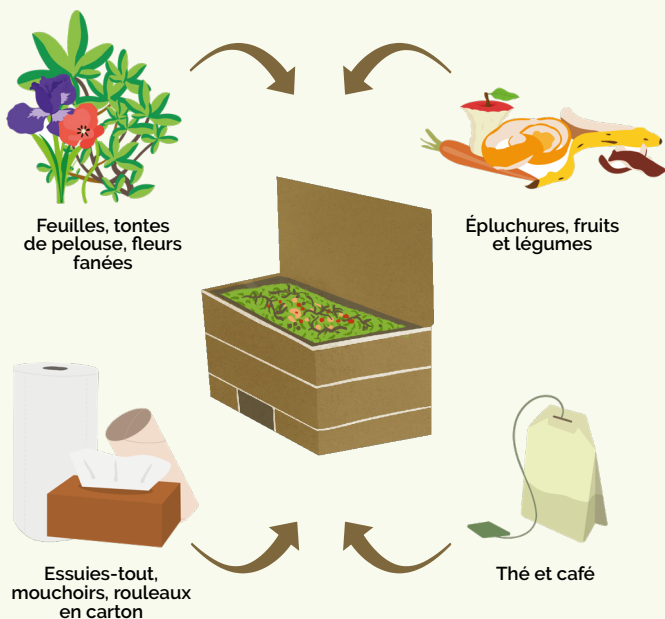


Un doute ?
Scannez-moi !

COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

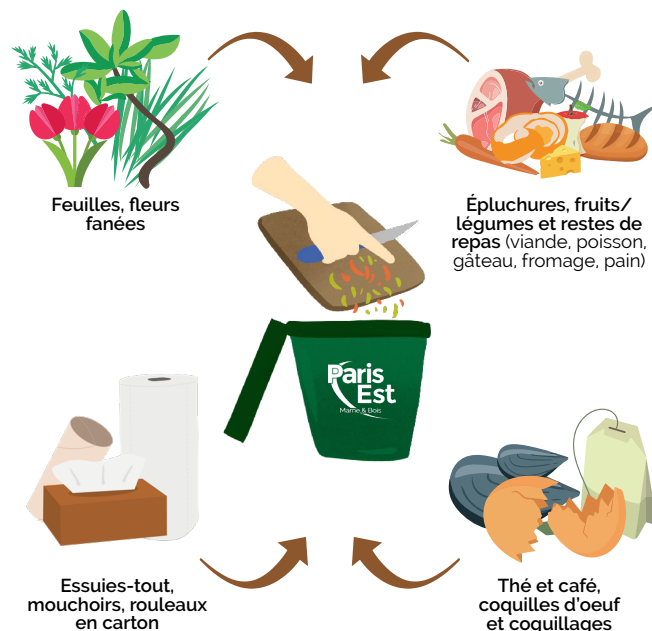
Le Territoire met à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction pour vos biodéchets.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **compost@pemb.fr**



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez déposer vos **déchets alimentaires** à tout moment dans les PAV, grâce à un bioseau. Ce dernier est disponible auprès des **services techniques de la Ville situés au 10 place Charles Digeon**, ou bien en effectuant une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **environnement@pemb.fr**.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Défi Familles zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : zerodechet@pemb.fr



Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abimées n'hésitez pas à les remplacer.

2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.



L'enlèvement de vos encombrants se fait via ClicRDV sur :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**.

Votre intercollecteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **meubles usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...). Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)



Pensez aux collectes solidaires !

Ecosystem organise 3 fois par an la **collecte de vos équipements électriques et électroniques**. Il garantit un traitement approprié de vos appareils en assurant la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des DEEE.

Pour connaître le calendrier, les horaires et les points de collecte sur votre commune, rendez-vous sur www.parisestmarnebois.fr et les réseaux sociaux.

ecosystem

Déchèteries mobiles

Votre ville propose **deux déchèteries mobiles**.
Découvrez les déchets acceptés ci-dessous !

i

Les déchèteries mobiles sont accessibles aux particuliers du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 6 mois**.

Vous pouvez y déposer vos objets encombrants, gravats, déchets verts, bois, ferraille, cartons, DEEE et déchets toxiques hors déchets amiantés.



Encombrants



Gravats



Déchets
verts



Bois



Ferrailles



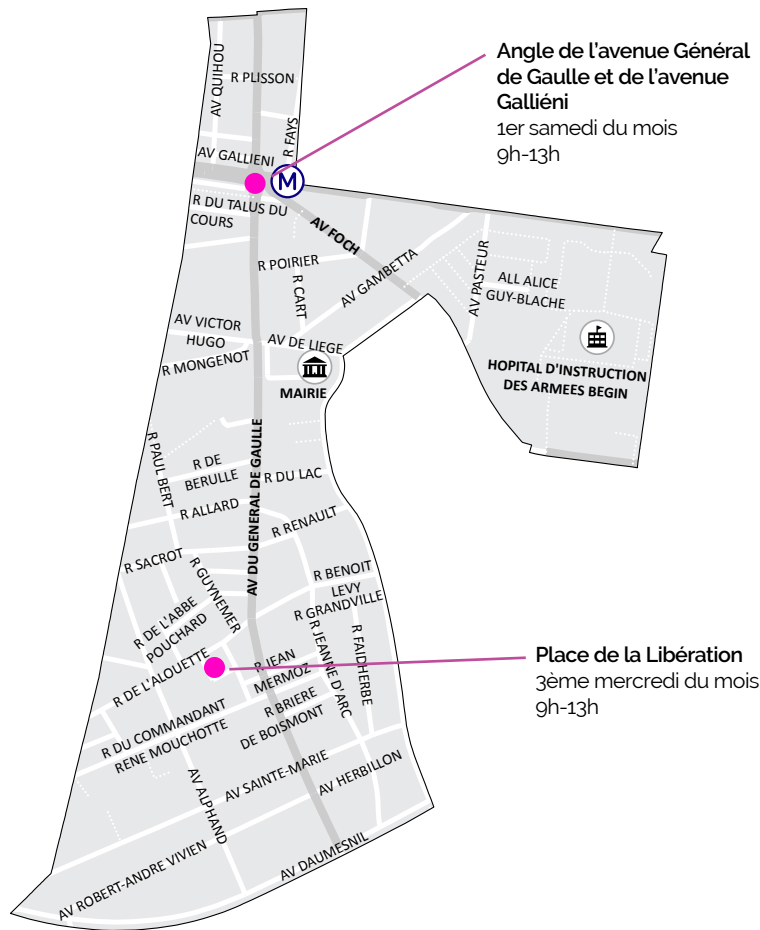
Cartons



DEEE



Déchets
toxiques



Angle de l'avenue Général
de Gaulle et de l'avenue
Galliéni
1er samedi du mois
9h-13h

Place de la Libération
3ème mercredi du mois
9h-13h

Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche : 9h-13h



i

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

**Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr**